



Collège Saint JOSEPH

13, rue Principale

BP 26

63450 SAINT SATURNIN

Tel : 04.73.39.30.19

Mail : ce.0631111R@ac-clermont.fr

Net : college-saint-saturnin.fr

f : @CollegeStJosephStSaturnin

CONVENTION FINANCIERE 2024 - 2025

Les tarifs sont établis chaque année par le Conseil d'Administration de l'OGEC Saint Joseph pour la totalité de l'année scolaire, puis répartis uniformément sur 10 mois.

Introduction

L'inscription d'un élève dans l'établissement sous contrat d'association avec l'Etat, implique pour les familles des conséquences financières. Le fonctionnement de l'établissement scolaire est alimenté par le forfait d'externat (du département et de l'état). Une contribution est demandée aux familles pour les dépenses liées à l'immobilier, à la spécificité et au caractère propre de l'établissement. La présente convention règle les rapports dans le domaine financier, par le contrat de scolarisation passé entre l'établissement et la famille.

1- Inscription :

• Acompte lors de la première inscription

Un acompte par enfant est exigible lors de la confirmation de l'inscription. Il sera déduit du relevé de la contribution des familles. Tout désistement doit être signalé par courrier. En cas de désistement signalé par écrit avant le 30 juin l'acompte est remboursé. Passé cette date, sauf cas de force majeure ou raison indépendante de la volonté de la famille ou de l'élève, ou pour une cause réelle et sérieuse telle qu'un déménagement, le divorce des parents, le redoublement, une réorientation, une maladie, l'intégralité de l'acompte reste acquise à titre de compensation à l'établissement.

2- Réinscription :

Lors de la réinscription, un acompte par enfant est demandé aux familles correspondant au 1^{er} mois de scolarité de l'année. Il sera déduit du relevé de la contribution des familles. Tout désistement doit être signalé par courrier. En cas de désistement signalé par écrit avant le 1^{er} juin l'acompte est remboursé. Passé cette date, sauf cas de force majeure ou raison indépendante de la volonté de la famille ou de l'élève ou pour une cause réelle et sérieuse telle qu'un déménagement, le divorce des parents, le redoublement, une réorientation, une maladie, l'intégralité de l'acompte reste acquise à titre de compensation à l'établissement.

3- Contribution des familles

La contribution des familles est destinée à financer les investissements immobiliers et les équipements nécessaires, ainsi que les dépenses liées à la spécificité, au caractère propre de l'établissement et à l'organisation de l'Enseignement catholique diocésain et national.

TARIFICATION		REDUCTIONS	
<i>Externes, Demi-pensionnaires</i>		<i>Contribution des familles</i>	
Contribution des familles (par mois)	80,00 €	2ème enfant : -10%	72 €
Etude surveillée (par mois)	40,00 €	3ème enfant : -15%	68 €
Ticket repas à l'unité	6,50 €		
<i>Internes</i>		<i>Forfait Internat</i>	
Contribution des familles (par mois)	80,00 €	2ème enfant : -10%	333,00 €
Forfait Internat (par mois)	370,00 €		

4- Autres frais facturés :

Etude surveillée (lundi, mardi, jeudi de 17h15 à 18h30), tarif de 40€/mois

Internat (forfait comprenant l'hébergement et la restauration), tarif 370€/mois

5- Restauration (facultatif)

Le prix du repas inclut le coût des denrées, mais aussi les frais de personnel d'encadrement, les fluides, l'entretien et l'amortissement du matériel et des locaux

Le repas est facturé à 6,50 € l'unité.

6- Calendrier annuel de facturation

Une facture mensuelle vous sera adressée chaque début de mois reprenant la contribution des familles, le cas échéant les consommations de cantines du mois précédent, le forfait internat, l'étude surveillée, les activités complémentaires ponctuelles et les activités annexes mensualisées.

7- Mode de règlement

Le prélèvement bancaire est le mode de règlement privilégié par l'établissement.

Les prélèvements sont effectués le 10 de chaque mois, de septembre à juillet.

Les demandes de prélèvement de l'année précédente sont reconduites automatiquement.

Toute demande de paiement par prélèvement ou changement de compte bancaire doit être signalée par écrit avant le 20 de chaque mois pour être pris en compte le mois suivant.

En l'absence de prélèvement, le règlement peut se faire par chèque, par virement bancaire ou postal ou en espèces, le 10 de chaque mois. Un reçu sera établi pour tout paiement en espèces.

En cas de rejet de prélèvement ou de chèque non provisionné les frais bancaires seront imputés sur le relevé de la contribution.

8- Cotisation APEL (Association de Parents d'élèves) – 21 € par an et par famille

L'Association des Parents d'Elèves (APEL) a le rôle fondamental de représenter les familles auprès de la Direction de l'établissement, de l'organisation de l'Enseignement catholique et des pouvoirs publics. Elle participe activement à l'animation et à la vie de l'établissement, contribue au financement de certaines sorties scolaires ou des projets pédagogiques et apporte aux familles un ensemble de services, dont la revue « Famille et Education ». L'adhésion à cette association est volontaire. Sa cotisation est en partie reversée à l'UDAPEL / UNAPEL. La cotisation APEL sera portée sur la facture de septembre.

Si vous ne souhaitez pas adhérer à l'APEL ; merci de nous transmettre un courrier avant le 1^{er} septembre 2024

9- Fournitures scolaires, TD et livres de littératures

La liste des fournitures scolaires est précisée pour chaque classe fin juin.

Les TD et les livres de littératures obligatoires sont achetées par l'établissement et sont revendus au prix coûtant. Le montant est reporté sur la facture de septembre pour les TD et sur les factures complémentaires au fil de la distribution des livres.

10- Sorties scolaires

Pour toutes les unités pédagogiques, si une sortie sur la journée ou un voyage de plusieurs jours est organisé dans une classe, les modalités financières seront présentées aux parents d'élèves concernés

11- Difficultés financières

En cas de difficulté financière ou de problème personnel compromettant le bon paiement, il convient de s'adresser :

- au chef d'établissement

Qui sera attentif à la situation particulière de la famille.